



**AVRIL
2024**

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

Chères Sermangeaises, chers Sermangeais,

Les premiers mois de l'année sont l'occasion pour chaque municipalité de voter son budget annuel. Définir les orientations d'un budget communal n'est pas une tâche aisée, elle requiert de faire des choix et des compromis, mais aussi d'être innovant et imaginer la commune dans une dizaine d'années.

Les travaux du plan inondation devraient démarrer avant l'été, nous le souhaitons tous. Nous pourrions ensuite réfléchir et travailler avec les habitants pour la réfection de la Rue Franche.

Malgré un contexte budgétaire contraint, une situation économique peu optimiste, nous souhaitons continuer nos efforts en matière d'investissement, et donc de projets, pour le bien-être des habitants. D'autres investissements sont également prévus avec notamment le changement des boiseries de la passerelle, la création d'une aire de jeux pour les plus jeunes, la poursuite de la modernisation de la Maison Commune (peinture de la salle du haut et changement des portes du bas, vaisselle, matériel de cuisine), le remplacement des chaises de l'église, la réfection complète de la chaussée du centre bourg de l'axe Orchamps/Saligney avec le Service des routes du Département, et la finalisation du plateau de sécurité Rte d'Orchamps.

Tels des enfants préparant la liste au Père Noël, nous souhaiterions des listes bien plus longues mais une gestion saine et réfléchie nous demande de rester raisonnable dans nos investissements.

La situation budgétaire de Sermange est particulièrement saine, fruit d'une gestion rigoureuse et réfléchie de tous vos élus. Nous arrivons à dégager une marge de manœuvre qui nous permet de vous annoncer avec plaisir et fierté une baisse des impôts de 5%. En effet le seul levier fiscal qui est décidé par la commune est le taux communal. Il se situe à 38,87%. Ce taux est ensuite indexé sur la valeur locative de votre bien pour en faire une somme qui est reversée en « imposition directe » à la commune. De là, s'ajoute différentes taxes et l'augmentation traditionnelle des « bases » par les services fiscaux pour en faire la somme totale à payer.

J'ai souvent entendu nous dire que Sermange est une commune dont les impôts sont élevés. Sur l'ensemble des 33 communes de Jura-Nord, Sermange était en 6eme position la plus élevée. Cette baisse de taux de 38,87 à 33,87% nous place désormais en moyenne très basse de notre secteur.

C'est désormais depuis 2016 une baisse de 6% de votre taux communal qui s'opère.

Le recensement est désormais terminé. Je remercie les habitants pour leur implication et l'accueil réservé à notre agent recenseur Patrick LHOMME qui a produit une mission de grande qualité. Le premier pointage fait apparaître une belle augmentation du nombre d'habitants, passant à 260 habitants en données brutes, soit une augmentation de la population de 12%. Je me réjouis de constater cette évolution de notre population, signe d'un cadre de vie agréable, avec des nombreux atouts et à proximité des grandes villes.

Enfin, je vous rappelle que les élections européennes se tiendront le dimanche 9 juin 2024. Vous pouvez vous faire inscrire sur les listes électorales jusqu'au mercredi 1er mai 2024. Toutes les modalités en fin de bulletin.

La gendarmerie d'Orchamps attire notre attention sur une hausse des faits de délinquance sur tout l'arrondissement dolois notamment des vols de véhicules, vols d'accessoires et cambriolages.

N'hésitez pas à contacter la gendarmerie, elle est preneuse de toute information. La plus petite peut leur permettre d'identifier certains auteurs de ces vols si vous remarquez des véhicules et/ou individus pouvant paraître suspects.

Gendarmerie Nationale ORCHAMPS - 03 84 71 30 42

Sermangement vôtre

Michel Bénessiano

COMPTE RENDU SUCCINT DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2024

Présents : BENESSIONO Michel - BERNARD Christiane - BUCHWALTER Denis - COULON Patrick – CURIE Sophie – GIRARDOT Jean-Pierre - PARISOT Alexandra - ROBERT Stéphane- VUILLEMENOT Claude - VUILLEMENOT Patrice. **Excusée** : DE PAOLI Sabrina. Mme Alexandra Parisot a été nommée secrétaire

➤ Approbation du compte administratif 2023

Hors la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M.Claude Vuillemenot, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par M. Michel Benessiano, Maire, et après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés.....		202 465.64		176 883.82		379 349.46
Opérations de l'exercice.....	144 891.72	191 961.92	63 147.58	62 279.48	208 039.30	254 241.40
TOTAUX	144 891.72	394 427.56	63 147.58	239 163.30	208 039.30	633 590.86
Résultats de clôture.....		249 535.84		176 015.72		425 551.56
Restes à réaliser.....			146 757.10	20 000.00	146 757.10	20 000.00
RESULTATS DEFINITIFS		249 535.84		29 258.62		298 794.46

➤ Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'exercice 2023

A généré un excédent de fonctionnement de + 47 070.20 €

Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de + 202 465.64€

Les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à + **249 535.84 €**

Il convient de procéder à l'affectation de ce résultat.

- Considérant le solde d'exécution d'investissement N-1 + 176 015.72 €

- Considérant le solde des RAR d'investissement N-1 - 126 757.10 €

- Le besoin de financement d'investissement s'élève à + **0 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'affecter ce résultat comme suit au budget primitif 2024 :

* **Affectation en investissement** : **0 €** :

* **Report en fonctionnement R 0002** : **249 535.84 €**

➤ Vote des taux 2024 des impôts directs locaux

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Monsieur le Maire propose de baisser les taux comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 33.87 %

- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 21 %

- taxe d'habitation : 10.65 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme proposé.

➤ Enveloppe budgétaire et attribution des subventions pour l'année 2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après en avoir délibéré :

DECIDE de budgétiser une enveloppe financière de 2 000 € au compte 65748 du budget primitif 2024 pour l'attribution des subventions aux associations et organismes.

VALIDE une subvention de **2 000 €** au Centre Communal d'Action Sociale de Sermange et **PRECISE** que cette somme sera imputée à l'article 657362 du budget primitif 2024.

DECIDE d'accorder, à ce jour, une subvention aux organismes suivants pour l'année 2024 :

➔ Souvenir Français : 50 €

➔ MAM Les P'tits Pieds enchantés : 200 €

➔ PEP 39 : 100 €

➔ Amicale Pompiers Gendrey : 150 €

➔ Serre Vivante : 100 €

➤ Vote du budget primitif 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget pour l'exercice 2024 transmis avec la convocation,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE d'adopter le budget primitif 2024 de la commune de Sermange, arrêté en dépenses et en recettes de la façon suivante :

• Section fonctionnement = 473 862 €

• Section investissement = 514 905 €

➤ Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie : délégation donnée au Syndicat des Eaux du Moulin Rouge pour rédaction d'un cahier des charges et consultation de bureaux d'études

Le Maire explique qu'il est personnellement responsable de la protection incendie sur le territoire communal et qu'un Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (SCDEI) est obligatoire depuis 2017 et réclamé par le Service départemental d'incendie et de secours.

Le SCDECI est un document d'analyse et de planification de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) au regard des risques d'incendies présents et à venir. Il constitue un véritable outil d'anticipation et de gestion communal. Le schéma constitue une approche individualisée permettant d'optimiser les ressources de chaque collectivité et de définir précisément ses besoins. Sur la base d'une analyse des risques d'incendie "bâtimentaires", le schéma permet au maire de connaître sur son territoire communal :

- l'état de l'existant de la défense incendie ;
- les carences constatées et les priorités d'équipements ;
- les évolutions prévisibles des risques (développement de l'urbanisation...) afin de planifier les équipements de complément de la défense incendie qui s'avèreraient nécessaires.

Le schéma doit permettre aux autorités de police en charge de la DECI de planifier les actions à mener, de manière efficiente, à des coûts maîtrisés.

Le Maire explique, qu'à la demande de plusieurs communes, le Syndicat des Eaux du Moulin Rouge propose de lancer une consultation pour réalisation du SCDECI pour ses communes membres.

Aussi, il convient de donner délégation au Syndicat des Eaux du Moulin Rouge pour effectuer une consultation auprès de bureaux d'études compétents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **CONFIE** au Syndicat des Eaux du Moulin Rouge l'élaboration du cahier des charges, au regard de la législation en vigueur, pour une consultation ou appel d'offres (suivant montant estimé) afin de réaliser les SCDEI communaux.

- **S'ENFAGE** à financer toutes études et conseils techniques au bureau d'études le mieux disant retenu par la commission d'appel d'offres du Syndicat.

- **PREND ACTE** que l'engagement définitif de la commune interviendra après résultat de la consultation et de l'évaluation du coût inhérent pour la commune.

➤ Aménagement d'un plateau surélevé rue d'Orchamps (R.D. n°15) – passage en zone 30

Le Maire explique que les travaux d'aménagement du plateau surélevé rue d'Orchamps (zone 50km/h) ont été, en partie, réalisés.

L'ensemble du Conseil Municipal estime que l'objectif de cet aménagement, soit une diminution significative de la vitesse, n'est pas atteint.

Une campagne Info-Vitesse a été réalisée du 26 au 31 janvier dernier. Il en ressort que la vitesse moyenne des véhicules entrant s'élève à 47.6 km/h et celle des véhicules sortant à 51.7 km/h.

Force est de constater également que la priorité à droite (rue de la Bretenière) à respecter par les véhicules qui quittent l'agglomération est très peu respectée.

Après discussion avec Eurovia, entreprise en charge des travaux d'aménagement du plateau, il est encore possible de rehausser le plateau pour réduire la vitesse.

Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le service des routes du Conseil Départemental du Jura pour un passage de cet aménagement en zone 30 km/h.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

CONFIRME, qu'à ce jour, l'objectif recherché par l'aménagement du plateau surélevé rue d'Orchamps n'est pas atteint, **SOUHAITE** que cette portion de la R.D. n°15 en agglomération concernée par l'aménagement du plateau bénéficie d'un passage en zone 30 km/h.

MANDATE le Maire pour prendre attache avec le service des routes du Conseil Départemental de Jura pour mener à bien cette demande et faire modifier, de ce fait, la convention passée avec cette entité.

➤ Entretien des espaces verts de la commune pour l'année 2024

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis d'Agate Paysages concernant l'entretien des espaces verts de la commune pour l'année 2024.

Le devis se décompose comme suit :

Tonte et débroussaillage avec ramassage de l'herbe : 652 € T.T.C. le passage

Tonte et débroussaillage sans ramassage : 495 € T.T.C. le passage

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après en avoir délibéré :

ACCEPTÉ le devis d'Agate Paysages et **PRÉCISE** que la fréquence des passages pour ces deux prestations sera déterminée en fonction des besoins.

INFOS COMMUNALES

❖ **La cérémonie du 8 mai** aura lieu à 11h00 au monument aux Morts de Sermange.

Tous les habitants sont invités à la cérémonie qui sera suivie d'une pause café/brioche conviviale.

❖ **NETTOYAGE CITOYEN DU VILLAGE AURA LIEU LE SAMEDI 25 MAI A 9h.**

Nous en profiterons pour installer divers matériels urbains.

Nous partagerons ensuite le verre de l'amitié dinatoire. Venez nombreux avec vos outils!

❖ **L'association les Volottes organise le mercredi 8 mai son vide grenier.**

Pour tous renseignements ou inscription s'adresser auprès de Daniel BALLOCH. Tel: 03.84.70.90.76

❖ **Rappel: Un distributeur de sac à déjection canine est dorénavant à votre disposition sur la place centrale à côté de l'abris bus.**

Le non ramassage des déjections de son animal sur toute la commune fait désormais encourir à son propriétaire une amende d'un montant de 68 €, sur le fondement de l'article R 633- 6 du Code Pénal. Par arrêté municipal en date du 13 mars 2023.

❖ **Rappel: Élaguer ou couper régulièrement les plantations, arbres, arbustes, haies, branches et racines à l'aplomb des limites des voies publiques ou privées, avec une hauteur limitée à 2 mètres, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie).**

• **Les branches et la végétation ne doivent pas toucher les conducteurs (EDF, téléphonie, éclairage public)**



❖ La commune envisage de moderniser ses supports de communication afin de vous transmettre les infos urgentes d'une manière plus réactive (colporteur, mégaphone, pigeon voyageur, télétransmission de pensée, bouche à oreille, radio Sermange, téléphone ou tout autre support!!)

Un groupe de travail avec les habitants est mis en place.

N'hésitez pas à vous faire connaître en Mairie pour participer et donner vos bonnes idées.

OFFRE D'EMPLOI:

Dans le cadre de la gestion de la Maison Commune, Sermange recherche un.e habitant.e

Contrat: Adjoint technique en CDD

Mission: accueil et suivi des locations de la salle des fêtes, entretien hebdomadaire de la maison Commune.

Modalités et Horaires à convenir en fonction des besoins

Poste à pouvoir de suite.

Si intéressé, merci de contacter la mairie.

CONDOLEANCES aux familles Lavry, Sauvin et Coulon
BIENVENUE à la famille SILVA DA CONCICAO qui aménagent
prochainement au 10 rue du Four

Matinée citoyenne

MATERIEL URBAIN

Nettoyage de printemps



SAMEDI 25 MAI 9h00

Apéritif offert à l'issue de la matinée.

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Suite à l'enquête publique réalisée du 8 janvier au 7 février dernier, la commission d'enquête a rendu son rapport ainsi que ses conclusions et avis.

L'ensemble de ces documents ainsi que les annexes sont aujourd'hui consultables sur le site internet « Préambule » et au siège de la Communauté de Communes Jura Nord (1 rue du Tissage – 39700 DAMPIERRE).

PRENEZ CONNAISSANCE DU RAPPORT AINSI QUE DES CONCLUSIONS ET DES AVIS

Consultez le rapport ainsi que les conclusions et avis :

- ▣ Au format papier au siège de la CCJN (Dampierre)
- ▣ En ligne : <https://www.registre-dematerialise.fr/registres-departement/39>

Conclusion générale de l'enquête : Durant toute la durée de l'enquête nous avons veillé à la régularité de la procédure, nous avons eu une écoute et des contacts constructifs avec les responsables du projet, ainsi qu'avec les élus des communes lors de nos permanences, nous avons apporté toute notre disponibilité envers le public et assuré une écoute attentive aux questions, aux inquiétudes, aux demandes précises et aux objections négatives, nous avons émis pour chacune d'elles un avis motivé dans le respect des objectifs de l'article L-101-2 du Code de l'urbanisme, mais en tenant compte du contexte particulier et de l'opportunité de certaines observations. Nous avons constaté que les projets soumis à l'enquête publique se situaient bien dans le cadre du développement durable, de la protection de l'environnement, des grands principes du droit du sol et de la préservation du patrimoine.

Avis de la commission d'enquête: AVIS FAVORABLE ET SANS RESERVE

- Relatif à l'élaboration du PLUI
- Relatif à l'abrogation des cartes communales
- Relatif à l'approbation des périmètres délimités des abords



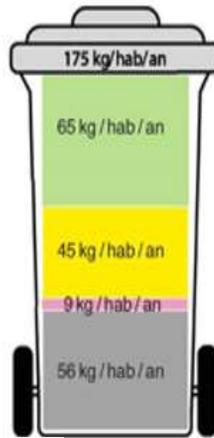
• Pour toute urgence veuillez contacter:

- Michel BENESSIONO : 07 88 31 01 38
- Claude VUILLEMENOT : 06 87 20 20 56
- Patrice VUILLEMENOT : 06 07 41 63 61
- Jean Pierre GIRARDOT : 06 82 96 92 40



Le saviez-vous ?

30%* des déchets de la poubelle grise (en moyenne 65kg par an et par habitant) sont des biodéchets (soient des déchets valorisables en compost)



*Chiffres issus du contrôle des déchets de la poubelle grise réalisées en 2022.

- Déchets compostables et gaspillage alimentaire ❌
- Emballages, Papiers, Verre ❌
- Déchets destinés à la déchèterie ❌
- Déchets résiduels (incinération) ✔️

Qu'est-ce que le compostage ?

C'est un processus naturel de décomposition des biodéchets par des organismes vivants tels que les insectes, les vers, les champignons et les bactéries. Il en résulte une sorte de terreau que l'on appelle « compost ».



Qu'est-ce qu'un biodéchet ?

La famille des biodéchets regroupe les déchets issus de la cuisine (préparations et restes de repas, produits périmés...) et les déchets verts (tontes, branches, feuilles...).

Matinée d'information

Déchèterie Saligney le SAMEDI 1^{er} juin

De 9h à 12h. Commande composteur possible.

Besoin d'aide pour vos démarches administratives ?



Une démarche administrative ?
Ayez le réflexe France services !

L'espace France services
D'Orchamps
vous attend au Bureau de Poste
6 rue Neuve
39700 ORCHAMPS

Contacts :
Téléphone : 03 84 69 02 46

Email : orchamps@france-services.gouv.fr



Demande d'aide au logement (APL) ?



Demande de permis de conduire ? Carte d'identité ?



Demande d'aide de RSA ? De retraite ?



Demande de carte grise ?



Créer ou actualiser un espace Pôle emploi ?



Déclarer ses revenus ? Ses impôts ?



Besoin d'un ordinateur pour accéder à vos démarches en ligne ?



Gérer son compte Ameli ?

À moins de 30 minutes de chez vous, les conseillers France services vous accompagnent dans toutes vos démarches du quotidien.

Trouvez votre espace France services sur france-services.gouv.fr

« Les conseillers France services : une équipe à votre écoute »

PROCHE DE VOUS,
PROCHE DE CHEZ VOUS



BON DE COMMANDE

Carte Avantages Jeunes
2024/2025

Tu as entre 11 et 26 ans et tu aimes la culture, le sport, les loisirs.

La carte Avantages Jeunes te donne la possibilité, pour la prochaine saison scolaire, d'accéder à plus de 1 800 réductions et gratuités sur toute la Franche Comté: Entrées gratuites diverses, week-end sportifs, réductions dans les magasins....

Ta commune a décidé de t'offrir cette carte!

Pour la recevoir, rien de plus simple, il te suffit de t'inscrire à la mairie avec le bulletin d'inscription.

BULLETIN D'INSCRIPTION CARTE AVANTAGES JEUNES

Nom: _____ prénom: _____ Date de naissance: _____

Adresse: _____

Email: _____

Sélectionner le département choisi: DOUBS JURA

Date limite d'inscription le 28 JUIN 2024

INSCRIPTION LISTE ELECTORALE

Les prochaines élections européennes auront lieu le dimanche 9 juin 2024.

Pour pouvoir voter, vous devez être inscrit sur la liste électorale.

La date limite d'inscription est fixée au **1^{er} mai 2024 inclus** pour les inscriptions en ligne, et au **3 mai 2024 inclus** pour les inscriptions par courrier en mairie.



Êtes-vous certain de pouvoir voter lors des prochaines élections ?

En cas de doute, interrogez votre situation électorale sur service-public.fr

Comment vous inscrire sur les listes électorales ?



Revenez-vous dans votre mairie

• d'un justificatif d'identité
• d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.



Par courrier

en adressant à la mairie de votre commune le formulaire agité disponible sur les sites interieur.gouv.fr ou service-public.fr



Par Internet

en vous rendant sur service-public.fr

Vous êtes de **nationalité française** ou ressortissant d'un État membre de l'**Union Européenne** ?
votez aux prochaines élections en France



votre mairie peut répondre à vos demandes concernant les démarches électorales

Recevez directement vos démarches



sur service-public.fr

SERMANGE DANS LE RETRO



Des haies plantées pour endiguer les inondations



Les inondations et la fibre optique au cœur de vœux de la municipalité

La présentation des vœux pour 2024 à la population d'un village se tenait le 20 janvier dans la salle communale de la commune.

Les enfants du village profitent d'une chasse aux œufs de Pâques avec l'association Génération Sarmates



UNE PERMANENCE NUMERIQUE

POUR VOUS ACCOMPAGNER

EN TOUTE TRANQUILLITÉ



**Démarches
administratives**



**Communiquer par
internet**



**Développer ses
compétences**

**Atelier informatique de 5 ateliers pour vous
perfectionner dans l'utilisation des outils du numérique**

Inscription par téléphone :

03 84 81 06 77

Du 14 mai au 11 juin

De 14h à 17h

SALLE COMMUNALE



**AG2R LA
MONDIALE**



**2 rue de l'église
39700 Sermenge**

SALIGNEY

80 ANS DU MAQUIS DU GROUPE PANTHERE

27 et 28 juillet

AU PROGRAMME :

I Samedi 27 juillet

- **À partir de 16h :** Le musée bourguignon pour la préservation du matériel militaire installera son camp de maquisards avec du matériel ancien. Possibilités de baptêmes jusqu'à l'ancien camp du groupe PANTHÈRE.
- **À partir de 19h :** buvette et plateau-repas froid sur place par le traiteur Didier Fleury. Sur réservation au 06.09.88.87.70. Prix : 15€. **Attention, les places sont limitées.**
- **20 h :** La chorale le Chœur des roches sera présente pour un concert en incluant dans leur répertoire "La Marseillaise et le chant des partisans".
- **Dès la tombée de la nuit,** vous vous mettez en route pour une petite marche aux flambeaux en hommage à ces 22 jeunes maquisards abattus il y a 80 ans jour pour jour. Ces flambeaux sont déjà à vendre à prix coutant 3€, vous pouvez vous en procurer en les demandant au même numéro que les repas ou sur place s'il en reste.
- **Sébastien Lombardo,** illustrateur peintre, sera en direct pour nous graver une fresque sur le thème du maquis.
- À l'issue de la marche, un récit du déroulement du camp sera lu par "**CHARLIE**" Animateur sur Fréquence Plus sur un spectacle pyrotechnique orchestré par ARTI SHOW.
- Structure gonflable pour les enfants.

I Dimanche 28 juillet

- **10 h :** Messe des maquisards.
- **11 h :** À l'issue de la messe, défilé des nombreux portes drapeaux de plusieurs associations du jura et voisins, des pompiers de Thervey accompagnés de la Batterie Fanfare d'Étrépinney Ranchot.
- Cérémonie au cimetière avec les autorités, familles des maquisards, et toutes les personnes présentes et la présence du Musée Bourguignon en tenue de maquisard.

Vente d'une revue sur l'histoire du maquis réalisée par Mme Bontinck Patricia, nièce de Bernard BRESSAND un maquisard abattu « aux Bouleaux ».

Tout le Week-end la municipalité de Saligney mettra en place un musée éphémère dans l'église avec archives, photos etc.

Le comité de GENDREY, préparera, indiquera l'emplacement et éclairera tous ces lieux de mémoire pour qu'ils soient accueillant pour les familles et les visiteurs.

Organisé par le Comité de Gendrey

